



Plan social validé mais modifier par la suite

Par **OUCHENIR**, le **22/09/2009** à **09:38**

Bonjour,

Je voudrais savoir si il est possible une fois le plan social validé par l'inspection du travail, qu'il soit modifié pour faire partir une personne (membre du CE) qui n'en bénéficiait pas au détriment de sa collègue.

Bonne journée et merci d'avance

Cordialement